

Ordonnance collective

OBJET : Effectuer un suivi conjoint de la clientèle anticoagulée sous warfarine.	ÉMETTEUR : Direction au soutien et au développement des pratiques professionnelles et des soins infirmiers	ENTRÉE EN VIGUEUR 8 juillet 2008
RÉFÉRENCES À UN PROTOCOLE <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non TITRE : Effectuer un suivi conjoint de la clientèle anticoagulée sous warfarine.	APPROUVÉ PAR : Conseil exécutif des médecins, dentistes et pharmaciens du CSSS Sud-Ouest-Verdun	DATE DE RÉVISION 30 avril 2012
PROFESSIONNELS HABILITÉS Infirmières ayant reçu la formation « L'anticoagulothérapie dans la pratique infirmière » ou autre formation déterminée par le CSSS et étant habilitées à exécuter l'ordonnance collective.		
PROGRAMMES VISÉS CRIU-UMF GMF de Verdun		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES DE L'INFIRMIÈRE Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique. Administer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance. Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance.		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES AU PHARMACIEN Surveiller la thérapie médicamenteuse.		
MÉDECIN RÉPONDANT CRIU-UMF GMF de Verdun: Le médecin répondant est le médecin traitant, l'IPS ou celui qui est de garde le jour où l'infirmière est en service.		

CLIENTÈLE OU SITUATION CLINIQUE VISÉE

Usager ayant une ordonnance individuelle pour l'ajustement des doses de warfarine selon le protocole et la fiche d'adhésion de cette ordonnance collective « Adhésion à l'ordonnance collective pour l'ajustement de l'anticoagulothérapie » (voir protocole, Annexe I, p. 16) complétée par le médecin traitant.

INDICATION(S) ET CONDITION(S) D'INITIATION

Usager qui présente l'une des pathologies suivantes :

- Thrombose veineuse profonde
- Insuffisance cardiaque sévère
- Bioprothèse valvulaire
- Infarctus du myocarde
- Embolie pulmonaire
- Fibrillation auriculaire
- Valve mécanique
- Valve métallique

- Autres (déterminées par le médecin traitant)

CONTRE-INDICATIONS

Grossesse

Prise d'anticoagulant oral ou en sous-cutané autre que la warfarine.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE

Maintenir le RNI dans l'index thérapeutique visé par le médecin traitant.

LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN

- Usager à suivre conjointement avec le médecin de famille pour les cas suivants :
 - Éthylisme
 - Usager qui ne respecte pas le traitement ou la fréquence des prélèvements
 - Instabilité persistante du RNI
 - Insuffisance rénale (clairance créatinine < 30 ml/min)
- Lorsque l'infirmière dépiste une détérioration de l'état de santé de l'usager au moment de l'évaluation.
- Dès qu'il y a un risque de saignement, référer à : « Évaluation du risque de saignement » (voir protocole, Tableau 5, page 7).
- Dès que la situation d'un usager fait en sorte que l'infirmière ne peut suivre l'algorithme décisionnel.
- Lorsque le RNI est non thérapeutique et qu'il y a une crainte de non-respect du traitement.

DIRECTIVES DE L'INFIRMIÈRE

- Évalue l'état de santé physique et mentale.
- Effectue l'enseignement approprié à la clientèle anticoagulée.
- Ajuste la posologie de l'anticoagulant et détermine la date du prochain RNI en fonction du protocole.
- Avise l'usager du changement de posologie.
- Transmet l'information au pharmacien de l'usager pour le changement de posologie par le formulaire de liaison et indique la date du prochain prélèvement sanguin (voir annexe 4 et 5 page 21 et 22).

DIRECTIVES DU PHARMACIEN

Le pharmacien individualisant cette ordonnance collective doit :

- Recevoir le formulaire de liaison de l'infirmière.
- S'assurer que le formulaire de liaison reçu s'applique à une ordonnance collective qu'il détient du CSSS Sud-Ouest-Verdun.
- Donner à l'usager l'information appropriée au médicament.
- Aviser l'infirmière en cas de non-disponibilité du médicament.
- Aviser l'infirmière si ajout ou retrait d'une molécule pouvant interagir avec l'anticoagulant.
- Contacter le médecin de garde, médecin traitant ou le médecin répondant pour toutes questions ou problèmes.

SOURCES

- Bertrand, M. (2003). Anticoagulothérapie : regard sur les molécules de l'avenir. Formation reçue par BMS, La 1re journée annuelle d'anticoagulothérapie.
- Bristol-Myers-Squibb (2002). *Coumadin*. Monographie de produit.
- Bristol-Myers-Squibb (2010). *Coumadin Santé*. Livret d'information destiné au patient.
- Bristol-Myers-Squibb (2002). *Suggestions pratiques pour la prise en charge du patient*. www.coumadin.ca.
- CHUM. Formation en anticoagulothérapie, Février 2011.
- CLSC Basse-Ville (2002) LIMOILLOU, VANIER. *Précis pratique des soins médicaux à domicile, tiré de la FMOQ*. Limoilou : Vanier.
- CLSC Centre de santé de Portneuf (2001). Document de travail : Guide d'enseignement (usager-famille) Thrombose veineuse.
- CLSC Haute-Ville (1997). Document de travail : Suivi de l'anticoagulothérapie.
- Collège des médecins du Québec et Ordre des pharmaciens du Québec (2004). *Les produits de santé naturels, pour mieux conseiller vos patients*. Montréal : Direction des affaires publiques et des communications Collège des médecins du Québec.
- Collège des médecins du Québec et Ordre des pharmaciens du Québec (2005). *Anticoagulothérapie en milieu ambulatoire, Lignes directrices*.
- Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (2000). *Précis pratique des soins médicaux à domicile. Anticoagulation ambulatoire*. Édison.
- HIRSH, J.,M.D. (2001). Directives relatives au traitement antithrombotique. BC Decker Inc (4e éd.).
- Hoang, A & Roy, L. (2000). La thrombophlébite au centre de long séjour : du diagnostic au traitement adapté, *Le Médecin du Québec*, 35, 12.
- Lacasse, M., Descarreaux, M.C., « *Warfarine, à vos marques...prêts...partez !* ». *Le médecin du Québec*, volume 42, numéro 12, décembre 2007.
- Levasseur, J. (2002). Le traitement antithrombotique de la fibrillation auriculaire. *Le Médecin du Québec*, 37, 11.
- Martineau, J. (2003). *Applications cliniques en anticoagulothérapie*. La 1re journée annuelle d'anticoagulothérapie.
- Martineau, J. (2003). *Gestion périopératoire des anticoagulants*. La 1re journée annuelle d'anticoagulothérapie.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

RÉDIGÉE PAR :	
Anne-Marie Denault	Mai 2007
Conseillère clinicienne en soins spécialisés Direction des soins infirmiers	Date
REVISÉE PAR :	
Anne-Marie Denault	Avril 2011
Conseillère clinicienne en soins spécialisés Direction au soutien et au développement des soins infirmiers	Date
Docteur François Lehmann	Avril 2011
Médecin UMF	Date
Denise Fontaine	Avril 2011
Assistante chef de service de la médecine familiale Direction – Services professionnels – clinique de médecine familiale	Date
Catherine Aubry	Avril 2011
Infirmière clinicienne, GMF Verdun	Date
Myriam Aubry	Avril 2011
Infirmière clinicienne, GMF Verdun	Date
Docteur Johanne Desforges	Avril 2011
Médecin GMF Verdun	Date
PERSONNES CONSULTÉES :	
Louise Carangi	Octobre 2006
Infirmière clinicienne GMF de Verdun	Date
Docteur Serge Dupont	Octobre 2008
Médecin consultant du GMF de Verdun	Date
Docteure Simone Guillon	Mai 2007
Médecin responsable du GMF de Verdun	Date
Isabelle Lapointe	Octobre 2006
Infirmière clinicienne GMF de Verdun	Date
Uyen Pham	Octobre 2006
Infirmière clinicienne CSSS Sud-Ouest-Verdun	Date
Docteur Barette	Avril 2011
Hématologue	Date
Docteur Mohgrabi	Avril 2011
Hématologue	Date

VALIDÉE PAR :	
Colette Milot Directrice des soins infirmiers	Mai 2007 Date
Marie Corriveau Directrice au soutien et au développement des pratiques professionnelles et des soins infirmiers	Mars 2011 Date
Comité de la pratique professionnelle CSSS du Sud-Ouest-Verdun	28 mai 2008 Date
Comité de la pharmacologie CSSS du Sud-Ouest-Verdun	17 avril 2008 Date
Comité de la pratique professionnelle CSSS du Sud-Ouest-Verdun	30 novembre 2011 Date
Comité de la pharmacologie CSSS du Sud-Ouest-Verdun	23 février 2012 Date

PROCESSUS D'APPROBATION

APPROUVÉ PAR :	
CMDP CSSS du Sud-Ouest-Verdun	8 juillet 2008 Date
CMDP CSSS du Sud-Ouest-Verdun	3 avril 2012 Date
SIGNÉ PAR :	
Jacques Jobin Président du CMDP	30 mai 2012 Date



**Formulaire de liaison pour l'application de
l'ordonnance collective
DSI-OC-58 : Effectuer un suivi conjoint de la
clientèle anticoagulée sous warfarine**

Nom :
Prénom :
DDN.:
N.A.M. :

Date : _____

Pharmacie : _____

CLSC : _____

INDICATIONS :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Thrombose veineuse profonde | <input type="checkbox"/> Maladie valvulaire rhumatisme mitral |
| <input type="checkbox"/> Embolie pulmonaire | <input type="checkbox"/> Prolapsus valve mitrale |
| <input type="checkbox"/> Fibrillation auriculaire | <input type="checkbox"/> AVC cardio-embolique |
| <input type="checkbox"/> Valves mécaniques non métalliques | <input type="checkbox"/> Infarctus du myocarde |
| <input type="checkbox"/> Bioprothèses valvulaires | <input type="checkbox"/> Valves métalliques |
| <input type="checkbox"/> Insuffisance cardiaque sévère | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

Pathologies associées : _____

Index thérapeutique visé :

2,0 à 3,0

2,5 à 3,5

Médecin traitant : _____

Date du dernier ajustement : _____

Date du prélèvement : _____

Résultat RNI : _____

Posologie (répartition en mg)

Dim.	Lun.	Mar	Mer.	Jeudi	Ven.	Sam.

Prochain RNI : _____

NOM DE L'INFIRMIÈRE

PRÉNOM DE L'INFIRMIÈRE

SIGNATURE DE L'INFIRMIÈRE

NUMÉRO DE PERMIS DE L'OIIQ

TÉLÉPHONE

NOM DU MÉDECIN RÉPONDANT

NUMÉRO DE PERMIS

TÉLÉPHONE

SECTION RÉSERVÉE AU PHARMACIEN :

NOM DU PHARMACIEN

SIGNATURE

DATE